

En d'autres termes, la municipalité doit démontrer qu'elle n'avait jamais pensé auparavant au projet en question. Il est fort possible qu'une municipalité, en face d'un grave problème de chômage, ait préparé son budget avec l'idée de dépenser tout l'argent qu'elle peut trouver ou emprunter pour exécuter autant de travaux publics que possible. Une telle municipalité ne peut ajouter à son programme ni réussir à trouver l'autre tiers des fonds nécessaires. Si elle veut laisser tomber certains projets auxquels elle avait déjà songé pour les remplacer par d'autres qui la rendraient admissible, elle constatera que, selon l'article 7, les nouveaux projets ne seront pas approuvés. Il doit s'agir de nouveaux projets, non pas d'entreprises qui viennent remplacer celles que la municipalité avait inscrites à son programme.

Je crois que cela constituera une restriction des plus graves. Je crois qu'il y a beaucoup de municipalités qui voudront emprunter de l'argent de la caisse, mais qui constateront qu'elles ne sont pas admissibles, tout simplement parce que les entreprises pour lesquelles elles demanderont de l'argent étaient déjà à leur programme. Je ne vois pas ce qu'on gagne à éliminer les entreprises qui figuraient à leur programme. Après tout, qu'est-ce que le gouvernement désire? Il désire que les municipalités donnent du travail à autant de travailleurs que possible et utilisent autant de capital social que possible pour créer des emplois. Est-ce que le gouvernement doit se soucier de savoir s'il s'agit d'un nouveau projet ou d'un projet auquel la municipalité avait songé auparavant? Je demande donc au ministre d'examiner de nouveau l'article 7, de sorte que s'il est absent demain, celui qui dirigera l'étude du bill puisse nous dire si l'on peut assouplir cet article.

**L'hon. M. Gordon:** Monsieur le président, pour répondre brièvement aux observations du député de Burnaby-Coquitlam, je veux tout d'abord le remercier de ses propos du début où il a dit qu'il fallait de la souplesse à toute conférence. Je reconnais qu'il n'est pas très utile de convoquer des conférences si une partie n'est pas prête à accepter les bonnes idées que peuvent proposer les autres parties, et notre gouvernement, en tout cas, ne pourra jamais être taxé, je l'espère, de mauvaise volonté dans de telles circonstances. En fait, je crois que la conférence de la dernière fin de semaine a été fructueuse, grâce au fait que tous les premiers ministres provinciaux sont venus sans idée préconçue.

L'honorable député a soulevé trois points. Tout d'abord, au sujet du montant maximum de 400 millions de dollars, je puis lui assurer que si ce programme se révèle un succès

et réussit à faire baisser le chômage sensiblement, notre gouvernement va suivre les choses de près et sera toujours disposé à demander de nouveaux crédits au Parlement. Il n'est pas du tout question de répartir cette somme sur toute la période. Il est juste de dire que ce que nous voulions avant tout, c'était de faire dépenser cet argent, ou du moins une bonne partie de cette somme, avant ou durant l'hiver prochain. Maintenant que nous avons obtenu l'approbation et la collaboration enthousiastes des provinces, je suis beaucoup plus tranquille et j'espère bien qu'au moins une partie considérable de cette somme sera dépensée d'ici peu.

Nous admettons tous que les municipalités ont des programmes et qu'elles s'en tiennent à ces programmes. Il est difficile pour elles de les modifier au cours d'une année. Nous espérons quand même—et notre espoir est encore plus vif par suite de la conférence de la semaine dernière—qu'on tirera parti des fonds disponibles et que les montants votés permettront de réaliser d'autres grands travaux cet hiver et de créer plus d'emplois.

**M. Douglas:** A ce sujet, la caisse ne sera pas répartie entre plusieurs années financières?

**L'hon. M. Gordon:** Non. La deuxième question que l'honorable député a soulevée visait à savoir s'il était raisonnable ou non de ne prêter aux municipalités que les deux tiers du montant total et de leur remettre seulement le quart du montant prêté. On a examiné assez soigneusement cet aspect de la question avant de présenter le bill. Le gouvernement estimait alors et estime encore, je crois, qu'on pouvait raisonnablement s'attendre à ce que les municipalités fournissent une partie des fonds nécessaires. En fait, elles fourniront une partie considérable de leur propre argent. Personne ne devrait nous demander de prêter tout le montant nécessaire. Je devrais expliquer que toute somme obtenue sous forme de subventions aux travaux d'hiver ou de subventions provinciales est déduite en premier lieu. Le montant est déduit et la municipalité peut obtenir les deux tiers du solde.

On a cru qu'une remise de 25 p. 100 constituerait une motivation assez forte à se prévaloir de ces fonds. Lorsque nous étudierons le bill en comité, nul doute que ses parrains diront ce que représente cette remise de 25 p. 100. Pour ma part, je pense à un taux d'intérêt de 5 p. 100 pour une période de 25 ans, ce qui équivaldrait à un taux d'intérêt d'environ 2 p. 100. C'est donc un stimulant assez